

NUMÉRO UNIQUE

Prix 20 cent.

# INAUGURATION DE

NUMÉRO UNIQUE

Prix 20 cent.

# L'UNIVERSITÉ DE LAUSANNE

## JOURNAL ILLUSTRÉ

donnant le Programme complet des Fêtes universitaires, les 17, 18, 19 et 20 mai 1891.

### SOMMAIRE

L'Université de Lausanne. — Corps enseignant de l'Université. — Renseignements divers. — Programme complet des fêtes.

### H. WINZELER

ÉDITEUR

LAUSANNE — 7, Chemin Vinet, 7 — LAUSANNE

### ILLUSTRATIONS

d'après les dessins de M. R. LUGEON, professeur, à Lausanne.

### L'Université de Lausanne.

Lausanne, 16 mai 1891.

Au moment où l'on célèbre avec éclat l'inauguration de l'Université de Lausanne, il y a, semble-t-il, quelque intérêt à redire comment est née cette institution et à retracer dans ses grands traits l'histoire de la vénérable Académie, à laquelle elle vient de succéder.

Cette histoire remonte à trois siècles et demi en arrière. En effet, c'est peu de mois après avoir conquis le pays de Vaud et leur *Edit de réformation* étant à peine promulgué, que les Bernois fondèrent à Lausanne l'établissement d'instruction supérieure connu jusqu'à la fin du XVI<sup>e</sup> siècle sous le nom d'École de Lausanne (*Schola Lausannensis*) qui, durant longtemps, fut presque exclusivement un séminaire ecclésiastique destiné à fournir le pays de conducteurs spirituels.

« Rien de plus humble<sup>1</sup>, de plus obscur même, que les premiers débuts de l'École de Lausanne. Aucun acte officiel ne nous a conservé la date exacte de la fondation. Nous ne connaissons pas davantage celle de l'ouverture des cours. Tout ce que nous savons, c'est que dès 1537, l'un des pasteurs de la ville, le réformateur Pierre Viret, d'Orbe, homme jeune encore, fort érudit et d'une éloquence entraînant, donnait des leçons de théologie. L'hébreu était enseigné par un docteur dont le nom est demeuré inconnu et qui, l'année suivante,

fut remplacé par maître Imbert Pacolet, ci-devant recteur des écoles de Nîmes. La chaire de grec était inaugurée au mois de septembre par un jeune savant, plus tard célèbre comme médecin et naturaliste, Con-

<sup>1</sup> Les passages entre guillemets sont extraits de la première partie d'un remarquable travail de M. le professeur H. Vuilleumier, dont on a mis obligeamment à notre disposition les bonnes feuilles, travail qui, sous le titre de *L'Académie de Lausanne (1537-1890) - Esquisse historique*, formera la préface d'une publication devant contenir les discours prononcés à la séance d'ouverture de l'Université (octobre 1890) et les leçons inaugurales.

rad Gessner de Zurich. Que furent ces premières leçons académiques? Adressées à des auditeurs insuffisamment préparés, anciens prêtres ou moines pour la plupart, elles ont dû revêtir un caractère assez élémentaire. A la même époque il existait aussi, sous la direction d'un *ludimagister*, d'origine française, un rudiment de collège latin.

« A partir de 1540, Berne prit une série de mesures propres à développer l'institution naissante. Le mandat souverain du 30 octobre de la dite année, tout en sanctionnant et régularisant ce qui existait déjà y ajoutait un internat pour « douze escoliers » entretenus aux frais de l'Etat. Le peuple les appelait « les enfants de Messieurs ».

L'École de Lausanne, qu'on trouve désignée dans quelques écrits du XVI<sup>e</sup> siècle sous le nom d'Université, demeura jusqu'en 1559 la seule académie protestante en pays de langue française; aussi l'a-t-on appelée avec raison la fille aînée de l'Eglise réformée française. Elle prit un rapide développement. Les étudiants d'origine étrangère, d'au-delà du Jura particulièrement, y venaient en foule. Théodore de Bèze, qui y enseignait alors, parle en 1558 de 700 « escoliers ».

« Combien suivaient les leçons publiques? C'est ce qu'on ne saurait dire. Mais il est certain que l'Académie a compté parmi ses disciples des vingt premières années nombre d'hommes qui devaient occuper une place des plus honorables, plusieurs même une place distinguée dans l'Eglise, dans l'École ou dans la république des lettres, non-seulement en Suisse et en France, mais en Allemagne, en Angleterre et jusqu'en Pologne.

« En 1559 furent posées les premières bases d'une bibliothèque à l'usage des professeurs et des régents. Berne consacra une somme considérable à l'achat de livres et ajouta une rente annuelle pour l'augmenter peu à peu.

« Cette même année, surgirent des dissentiments, entre Leurs Excellences et une partie du clergé romand, au sujet de questions de discipline ecclésiastique. Le corps enseignant académique s'était rangé du côté des ministres. En dépit des efforts de Berne, une rupture éclata à la fin de 1558. « A la Pentecôte 1559 les professeurs avaient quitté Lausanne. Avec eux étaient partis la plupart des étudiants. Ce fut Genève qui les recueillit et en forma le noyau de son académie.

« L'École lausannoise semblait ruinée. La ténacité des Bernois la sauva.

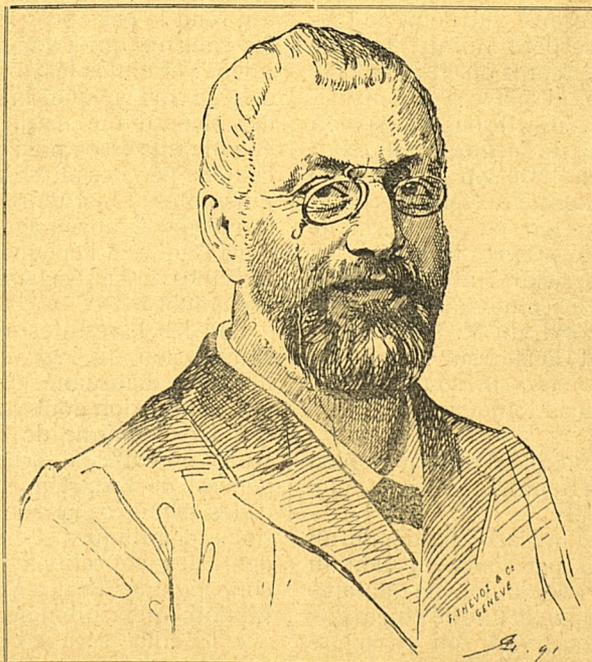


GABRIEL DE RUMINE



M. EUGÈNE RUFFY

Chef du Département de l'Instruction publique et des Cultes du canton de Vaud.



M. MAURER,

Premier recteur de l'Université de Lausanne

Ils sentaient trop bien qu'il y allait du maintien de la Réformation, peut-être même de celui de leur souveraineté dans le pays romand. Le corps enseignant fut promptement reconstitué. A peine les leçons subirent-elles une interruption. L'Académie n'en avait pas moins reçu un coup dont elle ne devait pas se remettre en un jour. »

Où se donnaient les leçons pendant les trois premières années? On ne le sait pas exactement. Les derniers jours de 1540, on appropriait à l'usage de l'enseignement public un édifice paraissant « avoir occupé une partie du terrain où est situé le bâtiment académique actuel. Une trentaine d'années plus tard, soit que la place fut devenue insuffisante, soit que la maison menaçât ruine, LL. EE. résolurent de la remplacer par une construction nouvelle. Elles affectèrent à cet objet une somme de plus de 60,000 florins, valant environ 200,000 francs de notre monnaie. Le choix de l'emplacement semble avoir donné lieu à de longs débats. Les uns penchaient pour l'ancien couvent de la Madeleine. D'autres ne rêvaient que de convertir en auditoires et en logements le chœur de la cathédrale avec le cloître attenant. D'autres encore se prononçaient pour le vieux collège augmenté de quelques maisons voisines. C'est à ce dernier parti qu'on finit par s'arrêter, et en 1579 fut posée la première pierre du grand et bel édifice qu'habite depuis trois siècles une partie de nos établissements d'instruction supérieure. Le nouveau bâtiment fut inauguré au printemps 1587, précisément cinquante ans après la première fondation de l'Académie. »

Au commencement du XVII<sup>e</sup> siècle, l'Académie s'est consolidée, « mais l'esprit qui y préside et lui imprime une direction, s'est de plus en plus rétréci. » En dépit de son nom, « elle est de plus en plus assimilée à une école. Ainsi le voulait le régime autoritaire de l'ancienne Berne. » En outre, sa destination ecclésiastique s'accroît d'année en année. « Elle qui, à son origine, se trouvait placée sous la dépendance de la classe de Lausanne, possédait maintenant le droit exclusif d'examiner et de consacrer les candidats, de surveiller les jeunes ministres jusqu'à leur « envoi » en classe, de placer et de déplacer les suffragants, de présenter au gouvernement les candidats aux postes de pasteurs à Lausanne et dans quelques églises foraines, etc. Ces attributions, elle les a gardées jusqu'en 1837. »

Cette étroite tutelle, ce caractère presque entièrement ecclésiastique de l'Académie n'étaient guère favorables, on le conçoit, au développement des études. Heureusement, avec le XVII<sup>e</sup> siècle, prenait fin l'âge de la scholastique. Les esprits se réveillaient. En 1700, une loi nouvelle, animée d'un souffle plus libéral, est promulguée. Berne fonde dans l'institution, jusqu'alors purement théologique, une chaire laïque de droit et d'histoire. Ce fut le savant Jean Barbeyrac qui inaugura, en 1714, ce double enseignement.

Quelques années plus tard germe l'idée de la transformation de l'Académie en une université. Deux patriotes et érudits, Charles-Guillaume Loys de Bochat et Abraham Ruchat, adressèrent à Berne des mémoires pour exposer les avantages devant résulter de la création d'une université à Lausanne, en faisant valoir qu'elle serait en Europe la seule université en pays réformé et de langue française. Les obstacles à la réalisation de cette idée vinrent, moins, paraît-il, de Berne que de Lausanne. Les magistrats de cette ville manifestèrent la crainte que l'établissement d'une université et l'affluence d'étudiants qu'elle amènerait ne devint une cause de trouble et de danger pour la sécurité de la cité!

Ce serait une erreur de croire que l'état de l'Académie fut également prospère durant tout le XVIII<sup>e</sup> siècle. « Il y eut des temps où elle n'eut à se louer ni de la bienveillance, ni même de la considération de la part du souverain. Et elle ne jouit pas non plus toujours au même degré de l'estime publique. » D'ailleurs, tant qu'elle conserva son caractère de séminaire, dans lequel étaient entretenus avec un soin jaloux la piété et la foi, et le respect de LL. EE., elle ne fit pas des progrès bien réels. Si des velléités d'indépendance s'élevaient, par hasard, parmi les professeurs ou les étudiants au souffle d'un courant politique libéral, dit M. Decollogny, dans son rapport au Grand Conseil sur la création de l'Université, la lourde main du souverain les réprimait bien vite d'une façon toujours rigoureuse et parfois humiliante.

Ce régime ne fut pas modifié d'une façon bien sensible dans la période de la République helvétique. Celle-ci fut, du reste, trop brève.

Une forte impulsion fut donnée à l'Académie, au commencement de ce siècle, par l'émancipation du canton de Vaud. La loi de 1806 la dote de quatorze chaires, dont une de médecine et une de chirurgie, Cependant l'institution conservait son caractère d'établissement ecclésiastique.

En 1837, elle fut enfin sécularisée, autant, du moins, que le permettait l'état des esprits à cette époque.

Elle devint une véritable académie, ayant trois facultés distinctes, des lettres et sciences, de théologie et de droit, avec dix-sept chaires de professeurs ordinaires. La distinction entre professeurs ordinaires et extraordinaires, entre étudiants régulièrement immatriculés et externes, fut établie. On supprima les examens annuels, on institua des diplômes. Bref, la liberté académique fut reconnue, presque à l'égal des universités du temps, de telle sorte que le lien qui rattachait l'Académie à l'Eglise fut presque rompu.

La période de 1837 à 1847, dit le rapport de M. Decollogny déjà cité, a été prospère et féconde dans ses premières années, mais peu à peu un doctrinarisme impopulaire imprègne l'enseignement. L'Académie finit par ressembler, comme dit Eugène Rambert, à un comité pieux, dirigeant non seulement l'instruction supérieure, mais toute l'éducation morale de la jeunesse vaudoise. Le mouvement politique de 1845 devait réagir contre ces tendances, mais, comme toute réaction, celle-ci dépassa le but. L'effervescence politique et sociale de ces temps agités fit passer momentanément au second plan l'enseignement supérieur. Il faut ajouter, toutefois, qu'en 1859 on tenta d'améliorer la loi de 1846, sans cependant arriver au succès désiré. Cette période fut en réalité peu brillante pour l'institution. Cet arrêt du développement de l'Académie ne fut heureusement pas de longue durée. Une ère nouvelle s'ouvrit avec la loi de 1869, franchement libérale, qui rapprocha déjà considérablement l'Académie d'une institution universitaire par la création d'une Faculté des sciences. C'est à ce moment aussi que lui fut incorporée l'Ecole spéciale, sous le nom de Faculté technique. Le nombre des chaires de professeurs ordinaires est porté à vingt-et-un.

Dès lors, l'Académie prit une rapide extension. En 1873 fut créée l'Ecole de pharmacie; en 1881, la section propédeutique médicale, embryon de la Faculté de médecine. Le nombre des chaires de professeurs ordinaires atteint vingt-cinq.

\* \* \*

Il restait peu à faire pour avoir une université. Et cependant ce peu ne se serait peut-être pas encore accompli si un heureux événement n'était venu seconder les efforts de ceux qui avaient à cœur de développer l'instruction supérieure dans le canton de Vaud à l'égal des pays les plus éclairés. Cet événement c'est le legs d'un million et demi fait à la commune de Lausanne par un généreux philanthrope, M. Gabriel de Rumine, mort le 18 juin 1871.

« Je donne et lègue, dit le testateur, à la ville de Lausanne, canton de Vaud, Suisse, la somme de fr. 1,500,000, que je prierais de placer dans de bonnes conditions pour que cette somme, étant doublée, soit employée à la construction d'un édifice qui sera jugé, quinze ans après ma mort, d'utilité publique, par une commission de dix membres choisie de moitié parmi les professeurs de l'Académie, de moitié parmi les magistrats de la ville. »

Cette commission, constituée en juin 1886 par le Conseil communal, décida en mai 1888 que l'édifice en question devrait contenir la bibliothèque cantonale, les principales collections scientifiques et artistiques de l'Etat et de la commune, enfin les salles nécessaires à l'extension et à la transformation de l'Académie en université. Le rapporteur de la commission, M. le docteur Marc Dufour, concluait ainsi: « Avoir toujours devant les yeux ce qui rend le pays prospère est bien; avoir devant les yeux ce qui l'honore et ce qui le relève est mieux; et toutes les fois qu'un peuple, même petit, a été, à une époque, inspiré par le désir d'acquiescer des biens d'une nature idéale, il a laissé de cette époque une trace plus brillante dans l'histoire que celle de peuples plus grands et de collectivités plus puissantes. Ainsi Florence dans ce siècle si fécond qui ferme le moyen-âge et inaugure la Renaissance, ainsi Genève à l'époque de la Réformation, ainsi les villes de la Néerlande après la libération du joug espagnol! »

Sur les bases des résolutions adoptées par la commission du legs de Rumine, l'Etat et la commune de Lausanne conclurent, le 23 juin 1888, une convention dont voici les grands traits:

« La commune de Lausanne s'engage à construire un édifice destiné à recevoir, outre le service général de l'Académie, l'Aula, le service des sociétés savantes, la Faculté technique, les collections scientifiques et enseignements qui en dépendent, les collections d'antiquité et médailles, la collection des Beaux-Arts, le Musée industriel, la bibliothèque cantonale.

« L'édifice sera construit sur le terrain communal limité par la Riponne et le Chemin-Neuf, à l'ouest et au nord-ouest, par une voie de communication à établir entre le Chemin-Neuf et la place

du Crêt à l'est, par le tracé d'un escalier direct de la Cathédrale à la Riponne au sud.

« Les terrassements, la construction du bâtiment et des murs de soutènement, ainsi que l'aménagement des abords de l'édifice seront payés au moyen des fonds du legs de Rumine.

L'édifice restera la propriété de la commune de Lausanne. Les frais d'entretien et de service seront à la charge de l'Etat, sauf pour la partie du bâtiment affecté au Musée industriel.

« L'Etat s'engage: 1<sup>o</sup> A transformer l'Académie en une université par le développement de la section des sciences médicales de l'Académie en faculté complète de médecine; 2<sup>o</sup> à développer les autres facultés en recourant, pour une part, à un subside de la Confédération. L'Etat s'engage en outre à réparer le bâtiment actuel de l'Académie, dans lequel une partie des cours demeureront installés, pour le mettre en harmonie avec la nouvelle construction ».

La convention prévoit en outre la création d'un « fonds universitaire ».

Elle fut ratifiée le 30 juillet 1888 par le Conseil communal de Lausanne et le 21 août de la même année par le Grand Conseil.

Un concours international fut ouvert pour l'établissement des plans de l'édifice universitaire ou édifice de Rumine. Il fut brillant. La commune avait mis à la disposition du jury international, une somme de vingt-cinq mille francs à répartir entre les lauréats, le premier prix étant de 12,000 francs, le second de 8,000. Malgré la qualité des travaux, le jury, se montrant fort sévère, ne crut pas devoir accorder la plus haute récompense. Il décerna le deuxième prix à un architecte d'origine vaudoise, M. Georges André, à Lyon. Un enfant du pays, M. Benjamin Recordon, actuellement professeur d'architecture à l'Ecole polytechnique fédérale, obtint un troisième prix, valant fr. 2,500.

Les premiers travaux, d'après le plan de M. André, seront probablement entrepris avant la fin de 1891.

On exposa publiquement les travaux des concurrents. Cette exhibition eut lieu en partie au musée Arlaud, en partie à la Grenette; un seul de ces édifices n'eût pu la contenir tout entière. Tout Lausanne alla l'admirer.

\* \* \*

Elle eut aussi la visite des députés au Grand Conseil, réunis à cette époque (mai 1890), précisément pour délibérer sur l'acte organisant l'Académie en université. Cet acte ou « loi sur l'instruction publique supérieure » statue à son article premier que « l'université a pour but de préparer aux carrières qui exigent une instruction supérieure, d'entretenir dans le pays une culture scientifique et littéraire, et de concourir au développement de la science en général ».

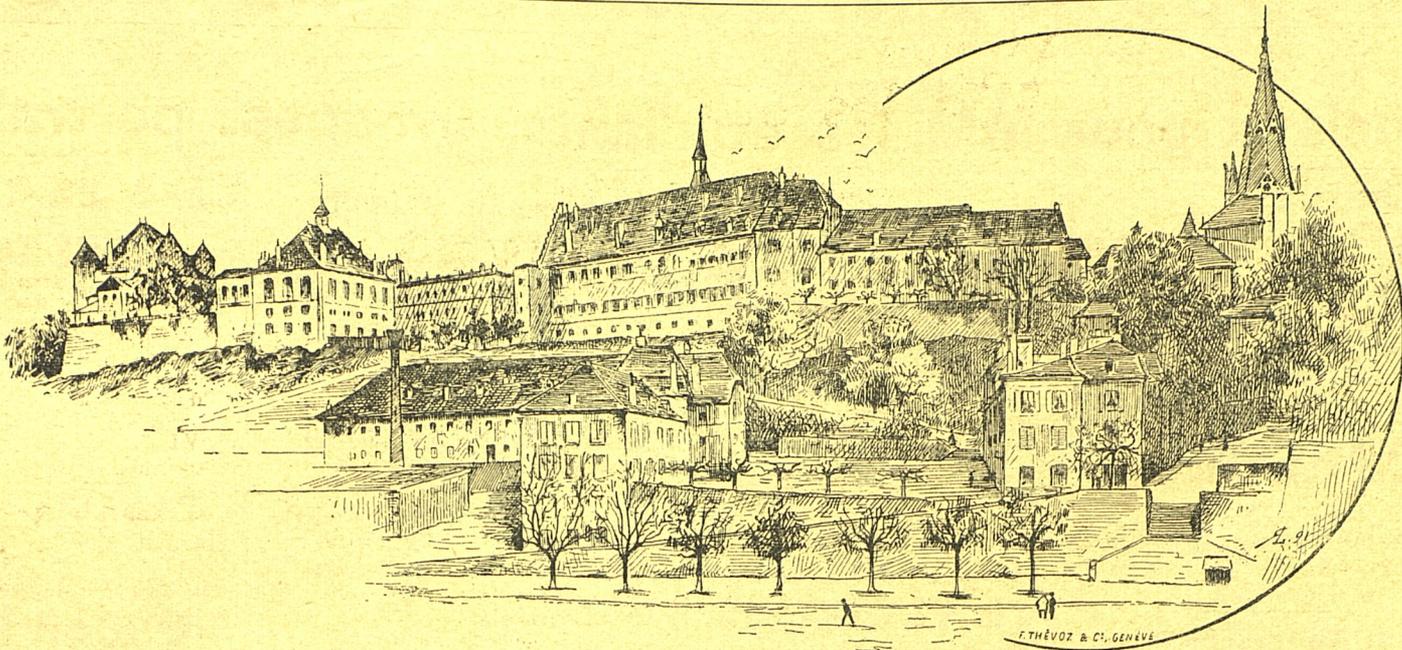
La nouvelle institution comprend cinq facultés: de théologie protestante, de droit, de médecine, des lettres et des sciences; cette dernière faculté se divise en section de sciences mathématiques, physiques et naturelles, section des sciences pharmaceutiques ou Ecole de pharmacie, et section des sciences techniques ou Ecole d'ingénieurs. Il y a trente-six chaires de professeurs ordinaires. Des professeurs extraordinaires, dont le nombre croît sans cesse, sont chargés de nombreux cours, même sur des objets traités par des professeurs ordinaires. A côté de ces cours, régulièrement institués, la loi permet des cours libres. Les étudiants ont le droit de suivre les cours qu'ils veulent.

L'Université confère les grades et diplômes suivants: licence en théologie, en droit, ès-lettres, ès-sciences (mathématiques, physiques ou naturelles), ès-sciences pharmaceutiques; diplôme d'ingénieur-constructeur, d'ingénieur-mécanicien, d'ingénieur-chimiste; doctorat en théologie, en droit, en médecine, ès-lettres, ès-sciences. L'Université est constituée personne morale, capable de posséder, de recevoir des legs et donations, d'administrer elle-même sa fortune.

La commission du Grand Conseil fut unanime pour recommander l'adoption de cette loi, œuvre de M. Eugène Ruffy, chef du Département de l'Instruction publique et des Cultes, à qui le canton de Vaud doit déjà nombre de progrès dans le domaine de l'instruction publique.

Elle exprima la satisfaction qu'elle avait de voir admettre la pédagogie au nombre des objets d'enseignement de la Faculté des lettres. Jusqu'ici, dit son rapport, les étudiants de cette Faculté ont reçu un enseignement littéraire sans autre but précis que leur culture générale. Il était à désirer que les jeunes Vaudois qui se destinent à la carrière pédagogique pussent rencontrer à l'Université de Lausanne un ensemble de disciplines suffisamment complet pour leur permettre d'y terminer leurs études. Le recrutement indigène du personnel enseignant secondaire ne peut que profiter de cette amélioration.

Relativement à la Faculté de droit, la Commission s'exprimait ainsi : « Jusqu'ici cette Faculté n'a guère servi qu'à faire des juristes. Or, quelque importante que soit la culture juridique, elle ne supplée pas à tout savoir. Les temps actuels demandent davantage. Les sciences sociales et politiques ont pris dans cette fin de siècle une importance que l'on ne saurait méconnaître. De toutes parts l'organisation des sociétés est l'objet de travaux philo-



Vue des anciens bâtiments de l'Académie (prise de la terrasse du Café Vaudois)

sophiques, voire même d'actes législatifs qui dénotent une évolution prononcée dans la conception du rôle de l'Etat. De grands problèmes s'imposent à l'attention des hommes d'Etat comme des penseurs. Les consolations purement spéculatives ne suffisent plus aux couches profondes du peuple. Il importe que chaque génération d'étudiants entre dans la vie moderne sans étonnement, qu'elle sache s'y reconnaître et s'y mouvoir. En por-

tant nos efforts du côté des sciences politiques et sociales, non seulement nous faciliterons le développement de nos compatriotes, mais nous aurons encore le vif espoir d'attirer dans notre Université de nombreux confédérés, sans parler des étrangers de toute nationalité. Futurs hommes d'Etat ou diplomates, administrateurs divers, financiers, jeunes savants, tous seront heureux de trouver quelque part une haute école qui leur fournisse le moyen de compléter leur éducation libérale ».

Ces considérations engagèrent la commission à proposer la création de deux nouvelles chaires et l'adjonction de divers objets d'enseignement ; ce qui fut adopté.

Dans l'exposé des motifs accompagnant le projet de loi, il est dit que l'Etat entend établir la liberté de dire et la liberté d'entendre. Cette conception libérale de l'enseignement fut accueillie avec une vive satisfaction. Elle fournit à M. E. Decollogny, rapporteur de la commission, un excellent argument pour démontrer qu'il n'y avait plus moyen de réclamer des professeurs de la Faculté de théologie qu'ils appartenissent à l'Eglise nationale ; et, après des débats forts intéressants, le Grand Conseil se rangea à cette manière de voir, réservant uniquement l'avis de la commission synodale, lorsqu'il s'agit de la nomination d'un professeur de théologie.

La loi fut votée en dernière lecture le 10 mai 1890, sans qu'une voix se fût élevée contre elle. « La page qui relate ce pas fait dans le développement de nos institutions, ne sera pas une des moins intéressantes, je dirai même des moins glorieuses de notre histoire ; il y sera écrit que dans ce pays avant tout agricole, il s'est trouvé dans une assemblée législative, dont la plupart des éléments sont très éloignés de notre centre d'instruction supérieure, une unanimité magnifique pour voter la création d'une Université et pour assumer la responsabilité des sacrifices qu'une pareille création entraîne. » — Ces paroles furent prononcées en octobre 1890 par M. le conseiller d'Etat, E. Ruffy, à la séance solennelle d'ouverture du premier semestre de l'Université. Elles sont un juste hommage au patriotisme et à la hauteur de vues du Grand Conseil.

Dans cette même séance — où, comme on l'a dit, il fut procédé en quelque sorte à l'inscription de la naissance de la nouvelle institution au registre de l'état civil, le baptême étant remis à la saison des fleurs — M. Maurer, le dernier recteur de l'Académie et le premier recteur de l'Université, faisant allusion au caractère de l'enseignement supérieur de jadis et à la situation du peuple vaudois, dit, avec raison, que ce peuple en voulant la création de l'Université de Lausanne a entendu aussi écartier définitivement le vasselage moral. Il ajouta, ce dont nul n'a jamais douté, que le corps enseignant universitaire saurait être à la hauteur de sa tâche.

Ce corps, dont on trouvera la liste plus loin, est formé d'hommes distingués, dont plusieurs, soit dans le domaine des lettres, soit dans celui des sciences, sont connus bien au-delà des frontières du pays. Il est le plus sûr garant de la prospérité de l'institution. Quant aux étudiants, leur nombre qui, depuis quelques années, est allé sans cesse en croissant, continue d'augmenter dans de fortes proportions.

L'avenir de l'Université de Lausanne paraît ainsi assuré de toutes manières, et si l'on en juge par les débuts, il ne peut être que brillant. Il ne faudrait pas croire, cependant, que l'œuvre se soit accomplie sans difficultés. Des esprits étroits et taquins ont tenté, à plus d'une reprise, de la faire échouer ou, tout au moins, de l'entraver. Mais nous ne vou-

lons pas, au moment où le pays et l'Université sont en fête, rappeler des incidents [pénibles, que regrettent peut-être maintenant ceux-là même qui les ont suscités. Disons seulement que ce sont des faits de cette nature qui ont fait échouer un plan dont l'exécution aurait peut-être doté Lausanne de l'Université, il y a quinze ans déjà : M. Louis Ruchonnet qui, lorsqu'il siégeait au Conseil d'Etat du canton de Vand, a fait faire des progrès immenses à l'instruction publique, avait eu l'idée d'affecter immédiatement, moyennant entente avec les héritiers, le legs de M. de Rumine à la construction des bâtiments académiques sur Montbenon, avec le concours de l'Etat. L'inintelligence d'une fraction de la population devait faire avorter ce projet.

\* \* \*

Pour les fêtes d'inauguration de l'Université, une somme de quarante-quatre mille francs a été votée par le Grand Conseil, pour une moitié, et par le Conseil communal de Lausanne, pour l'autre moitié. Ces festivités, en vue desquelles des comités travaillent sans relâche depuis longtemps, dureront presque quatre jours, du 17 au 20 mai au soir. Toute la population rivalise de zèle pour en assurer l'éclat, secondant de tout son pouvoir l'autorité municipale, en particulier le dévoué syndic de Lausanne, M. Samuel Cuénoud, dont la constante bonne volonté a été pour une bonne part dans la réalisation de l'Université.

### CORPS ENSEIGNANT DE L'UNIVERSITÉ

Recteur : M. Maurer ; Prorecteur : M. H. Dufour ; Secrétaire : J. Bonzon.

Doyens des Facultés : Théologie : M. H. Vuilleumier ; Droit : M. Roguin ; Médecine : M. Marc Dufour ; Lettres : M. Renard ; Sciences : M. Blanc ; Directeur de l'Ecole d'ingénieurs : M. W. Grenier ; Directeur de l'Ecole de pharmacie : M. Brunner.

#### Professeurs ordinaires.

MM. Amstein, Baudat, Besançon, Brunner, Combe, Dandiran, H. Dufour, Duperrex, Erman, Favey, Gaudard, W. Grenier, Lacombe, Maurer, Renard, Rénévier, Roguin, Schnetzler, Secrétan, Vuilleumier, Walras.

#### Professeurs extraordinaires.

MM. Berney, Blanc, Bonnard, Bourget, Brélaz, Brocher-de-la-Fléchère, Bugnion, Carrard, Cheneaux, Chuard, de Cérenville, C. Dufour, Marc Dufour, Emery, L. Favrat, Forel, Gørgens, Golliez, L. Grenier, Guex, Herzen, Jaquemot, Larguier, Løwenthal, Mayor, Melley, Nicolas, Palaz, Paschoud, Rabow, Rapiin, Roux, Stilling.

#### Privat-Doctents.

MM. de Molin, Ducasse, J. Dufour, Huc-Mazelet, Kunz, Rossier, Schardt.

#### Lecteur.

M. André.

Le gouvernement fédéral, les gouvernements de la plupart des cantons et les universités de l'Europe entière ont été conviés aux fêtes universitaires. La plupart des invités sont attendus déjà le dimanche 17 mai.

Le lundi 18, ouverture officielle de la fête par une cérémonie religieuse à la Cathédrale.

A la sortie de la Cathédrale, le cortège se formera pour se rendre au Théâtre, où aura lieu la séance officielle de l'inauguration de l'Université. Puis nouveau cortège. Dîner à la Grenette, qu'on a augmentée d'une vaste cantine recouverte d'un velum blanc. Le soir, concert à l'église St-François.

Le mardi 19 mai, sur la place de Montbenon, exécution de la cantate de Pestalozzi, de M. Henri Giroud, par deux mille enfants des écoles.

L'après-midi sera le point culminant de la fête.

Les trois plus beaux vapeurs du Léman, la *France*, le *Mont-Blanc* et le *Winkelried*, formant une petite escadre, feront faire aux invités le tour du haut-lac, et les conduiront à Montreux, où auront lieu les banquets. Mais le principal attrait de la journée sera dans la beauté incomparable du site, dans le retour à la nuit tombante, dans la fête vénitienne qui accueillera l'escadre à son retour dans la rade d'Ouchy et que suivra une réception à Beau-Rivage.

La troisième journée a été organisée par les étudiants. Elle débutera, pour eux, par un *Frühschoppen* monstre à la Riponne, pour se continuer par un pique-nique champêtre à Sauvabelin, avec jeux divers, etc., et se terminer par un *commers* solennel.

Pendant ce temps, congrès des diverses sociétés savantes : histoire, médecine, sciences, etc., suivis de banquets organisés par elles.

## PROGRAMME COMPLET DES FÊTES

### DIMANCHE 17 MAI

Réception des invités, distribution des billets de logement à leur arrivée à la gare.

Dès 8 heures, soirée familiale au cercle de l'Abbaye-de-l'Arc.

### LUNDI 18 MAI

- 8 h. 45. Service divin à la Cathédrale.
- 10 h. Formation du cortège à la Cité.
- 10 h. 15. Départ du cortège.
- 10 h. 30. Arrivée au théâtre.
- Cérémonie universitaire dans la salle des spectacles
- 1 h. Reformation du cortège.
- 1 h. 15. Départ pour la Grenette.
- 1 h. 30. Banquet.
- 8 h. Concert à St-François.

### MARDI 19 MAI

- 9 h. 45. Cantate Pestalozzi à Montbenon.
- 10 h. 45. Départ du cortège des cadets et des étudiants pour Ouchy.
- 11 h. 15. Rendez-vous des invités au port.
- 11 h. 30. Embarquement.
- 11 h. 45. Départ pour la promenade sur le haut lac.
- 1 h. 45. Débarquement à Montreux.
- 2 h. Banquet.
- 7 h. 1/2. Embarquement.
- 8 h. Départ.
- 9 h. 10. Illumination, embrasement de la rade, feu d'artifices, musique.
- 10 h. Débarquement.

### MERCREDI 20 MAI

- 9 1/2-12 h. Réunion de sociétés savantes.
- 11 h. Frühschoppen des étudiants.
- 1 h. Banquets des sociétés savantes.
- 12 h. Déjeuner des étudiants à Sauvabelin.
- 2 à 5 h. Fête champêtre
- 7 h. Retour à Lausanne, cortège aux flambeaux ; départ de la place du Château.
- 10 h. Commers à la Grenette.

#### Itinéraire des cortèges, le lundi 18 mai :

Formation rue Cité-Devant, place au nord de la Cathédrale, avec prolongement sur la nouvelle route de Couvaloup. Barre. Chemin-Neuf. Rue Haldimand. Grand-Pont. Place St-François, — pour se rendre à la séance universitaire du Casino-Théâtre.

Au retour : Formation du cortège sur l'avenue du Théâtre. Avenue du Théâtre. Place St-François. Rue St-François. Rue du Pont. Place de la Palud. Madeleine. Riponne, — pour se rendre au banquet de la Grenette.

Troisième jour, soit le 20 mai : Cortège aux flambeaux. Formation au quartier de la Cité. Barre. Tunnel. Place du Tunnel. Route du Tunnel. Rue Neuve. La Tour. Halle. Rue St-Laurent. Place de la Palud. Rue du Pont. Rue Centrale. Pépinet. Place St-François. Derrière-Bourg. St-Pierre. Bourg. Place St-François. Grand-Pont. Rue Haldimand. Place Riponne.

# PHOTOGRAPHIE FRANCIS DE JONGH

Spécialité d'agrandissements en toutes dimensions

6, Avenue du Théâtre, Lausanne

d'après anciennes photographies, daguerrotypes, etc.

**Prix spéciaux pour MM. les étudiants, groupes, portraits, etc.**

## BRASSERIE GAMBRINUS

3, Rue Haldimand, 3

Bière de la Brasserie du Saumon (Salmenbräu) Rheinfelden (Suisse).  
Bière d'export de la 1<sup>re</sup> brasserie par actions de Culmbach (Bavière).

## RESTAURANT CROTON

Cuisine soignée et variée. — Restauration à toute heure. — Excellents vins rouges d'Italie. — Spécialité de vins vaudois. — Asti-muscat à 1 fr. 30 le litre. — Prix modérés.

S. FOSSATI

### Articles pour touristes

Sardines — Thon — Maquereaux — Saumon — Homard — Crevettes — Pâtés de gibier, volaille et viande — Potages concentrés — Cognac, Rhum, Kirsch en flacons de poche.

Au magasin Eugène PONNAZ, Riponne, 3

## PHOTOGRAPHIE OSSENT-HEFTI

Place St-François 6, Lausanne

POSES INSTANTANÉES

Nouvel atelier considérablement agrandi

### FEU DE BENGALÉ

Bougies pour lanternes vénitienes

### DROGUERIE CENTRALE

Rue Centrale, 1 — LAUSANNE

### Chemiserie Parisienne

### Germanier-Durussel

Chemisier

11, Rue de Bourg — LAUSANNE

Ex-premier coupeur de Paris

TÉLÉPHONE Professeur de coupe TÉLÉPHONE

Coupe élégante — Prix modérés

## PHARMACIE MORIN

21, Place de la Palud, 21

## J. VILLGRADTER

Bandagiste

Fabricant d'instruments de chirurgie.  
Constructeur d'appareils orthopédiques et de prothèse.  
Fournisseur des hôpitaux et des chemins de fer.

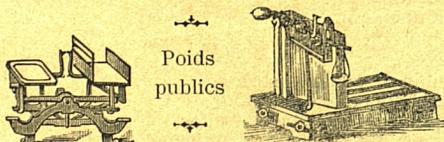
Fabrication spéciale de bandages herniaires et ceintures.  
ARTICLES EN CAOUTCHOUC ET AUTRES pour soins aux malades.

Objets de pansements

3, Rue Haldimand LAUSANNE Rue Haldimand, 3

TÉLÉPHONE

MACHINES EN TOUS GENRES



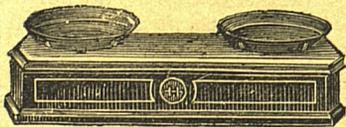
Poids publics

## F. MAILLARD, FILS

MÉCANICIEN-BALANCIER

7, Pré-du-Marché, 7

LAUSANNE



## Pharmacie Bellet

13, rue de Bourg LAUSANNE

Spécialité d'objets de pansement et appareils médicaux.

Fabrique d'appareils de chauffage

## ALFRED TREICHLER

Lausanne, 4, Route du Tunnel

Spécialité de poêles en catelles et calorifères.

## FEUTRES, COUCHETTES

Mlle M. VISINAND

Bourg, 16, Lausanne.

## Confections soignées pour Hommes & Enfants MAIER & DUCAS-WEILER

22, Rue du Pont \* LAUSANNE

## A LA TRICOTEUSE

FABRIQUE DE BAS ET BONNETERIE EN TOUS GENRES

Maison connue et recommandée par ses grands assortiments et ses bas prix. Vente de confiance.

PRIX FIXE - GRAND CHOIX DE JERSEYS

Magasin : 14, rue Madeleine, Lausanne. J. PEYROT et Cie

N'achetez pas de meubles sans avoir visité mes magasins

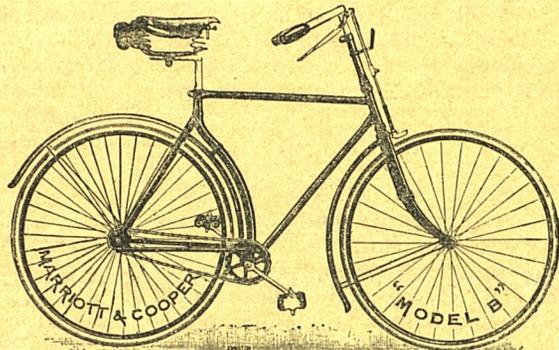
### Th. VEYNET, Halle-St-Laurent, 16

J'offre à vendre des meubles neufs, tels que : Beaux lits Louis XV, double face, 95 fr. — Lits bois noyer massif, 1 pl. 38 fr. ; 2 pl. 43 fr. — Lavabo-commode et à porte, depuis 55 fr. — Lavabo-marbre, 20 fr. — Commode noyer, à boutons, depuis 50 fr. — Table ronde, 1<sup>m</sup>, 21 fr. ; ovale, 28 fr. ; anglaise, 30 fr. — Tables allonges, 12 couverts, 50 fr. — Table nuit, lavabo marbre, 2 pl., 28 fr. — Lavabo chemin de fer, noyer massif, 1<sup>m</sup>, 400 fr. — Fauteuil Voltaire, 28 fr. ; reps, 30 fr. — Chaises paille blanche, 3 fr. 50. — Duvets, crin, plume, ressorts, ficelle. — Sommiers sur mesure, depuis 18 francs. — Lit fer complet, 40 francs ; 2 pl., 55 fr. — Glaces St-Gobain, depuis 7 fr. 50. — Matelas crin animal, 1 pl., 38 fr. ; 2 pl., 45 fr. ; végétal, depuis 10 fr. — Vu l'installation d'un l'atelier, je me charge de toute espèce de réparation concernant l'ameublement. — Tous ces meubles sont garantis comme bonne fabrication. Achat — Echange — Location — Expertises

**FLEURS, GUIRLANDES, CHAPEAUX,** les merveilles de l'industrie parisienne  
Reçu un nouveau et grand choix des dernières créations.

47, r. Halle-St-Laurent **A L'ÉCONOMIE** 47, r. Halle-St-Laurent

Choix considérable de rubans, velours, tulles et dentelles.



## Bicycles - Tricycles

### E. WICKY

R. du Tunnel, 10, Lausanne

AGENT

de MARIOTT & COOPER, Londres  
RUDGE CYCLE Co, Coventry

### BICYCLETTE

caoutchouc creux  
depuis 375 fr.

Atelier spécial de réparation,

## Fabrique de Burettes inexplosibles

Brevetée en Suisse et à l'étranger,

## TREICHLER & PENARD

LAUSANNE

Cette burette est recommandée par le bureau des assurances contre l'incendie dans le Ct. de Vaud et par le chimiste cantonal vaudois, M. Fréd. Seiler.

Cette burette se distingue tout particulièrement par un système de construction simple et solide, empêchant toute pénétration de la flamme dans l'intérieur du récipient ; tout danger d'explosion se trouve par là écarté.

Le prix modique de cet ustensile indispensable à chaque ménage, le met à la portée de toutes les bourses. — Se trouve partout.

Mercerie, Lingerie, Passementerie, Bonneterie, Gants et Cravates

## V<sup>ve</sup> KIEFER-GIROD & C<sup>ie</sup>

1, RUE CENTRALE — LAUSANNE — RUE CENTRALE, 1

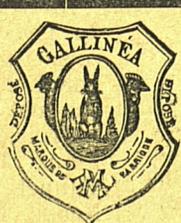
## Entrée libre GRAND BAZAR UNIVERSEL Entrée libre

Place St-François, près de l'Hôtel Gibbon

LE PLUS VASTE DE LAUSANNE

Coutellerie, Maroquinerie, Miroiterie, Parfumerie, Bijouterie, Brosserie, Quincaillerie, Couverts métal anglais, Lampisterie, Cristallerie, Porcelaines, Articles de ménage, Tapis, Cannes et Parapluies.

Le Propriétaire : J. GRATRAUD



## La Gallinèa

Seul aliment sain et économique pour la volaille. Une poule est nourrie avec un centime par jour.

Excellent engrais pour les porcs.  
Prospectus franco. H.-L. MOREL, Lausanne.



Dépôt chez PASCAL jeune, droguiste, Palud, 21, Lausanne, ainsi que dans les succursales de l'AGENCE AGRICOLE PAUL MARTIN.

Demandez partout les CIGARETTES KROWANSKY & C<sup>ie</sup>

## CAFÉ DE LAUSANNE

### BIÈRE DE BALE

Brasserie par actions  
Médaille d'or, Paris 1889

### BIÈRE DE PILSEN

de la 1<sup>re</sup> brasserie par actions de Pilsen  
Diplômée à toutes les expositions.

VENTE EN BOUTEILLES

Restauration soignée à toute heure. — Prix modérés. — Vins et liqueurs 1<sup>er</sup> choix.

## TABACS - CIGARES

Havanes fins et ordinaires. Manilles

Spécialité de véritables cigarettes russes et égyptiennes

### OSCAR FLEUTY

12, Rue St-François, 12

## ARTICLES pour FUMEURS

Porte-cigares et cigarettes, pipes, étuis, blagues à tabac, porte-monnaie, cannes, etc.

Man spricht deutsch. — Prix modérés.

## TISSUS & NOUVEAUTÉS

C. P. Bieler

32, RUE DE BOURG

LAUSANNE

Confections pour dames et pour messieurs.

Lawn Tennis, — Costumes de bains.

Chemises Jaeger.

## Mlle H<sup>ne</sup> RUCHET, modiste

Route du Tunnel 7, au 1<sup>er</sup>, à gauche

Bonnets, coiffures, chapeaux garnis, capotes nouvelles, fournitures de modes, frisage de plumes, réparations.

On se charge des blanchissages, teintures, etc. Prix modérés.

Ouvrage très prompt et soigné.

Parures, confections, tabliers, nouveautés.

## Nouveautés & Confections

pour dames & enfants.

## MAISON WILD

7, Rue Neuve, 7

LAUSANNE

LINGERIE — BONNETERIE

## M<sup>lles</sup> FORNEY

Place de la Riponne, à l'angle du Valentin

Spécialité pour trousseaux & layettes

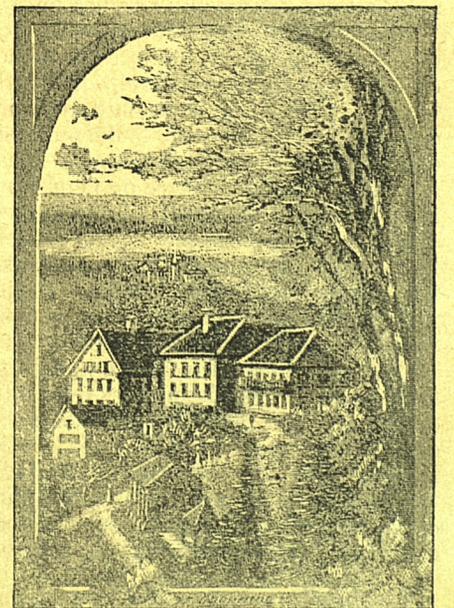
Grand choix de jupons, corsets, bas, gants, tricot, cravates, foulards, ruches, mouchoirs blancs, tabliers pour dames et enfants, etc. — Prix très avantageux.

## HENNIEZ-LES-BAINS, Vaud

par Granges-Marnand (Broye)

P<sup>r</sup> tous renseignements et envoi de prospectus, s'adresser au

DOCTEUR BOREL



Eau bicarbonatée, alcaline, lithinée et acidule.

Souveraine dans les affections rhumatismales et goutteuses, ainsi que dans les maladies chroniques de l'estomac, des intestins, du foie, des reins, de la vessie, Diabète, anémie, affections nerveuses. — Situation pittoresque et abritée au milieu de luxuriantes forêts. — Chaque année, nombreux cas de guérison, que d'autres eaux célèbres étrangères n'avaient pu obtenir.